

Etablissons la comparaison entre l'industrie extractive et une autre industrie qu'aurait pu atteindre la nouvelle politique du ministre, soit l'industrie du papier. L'industrie du papier à journal a pu annoncer hier une majoration de 10 p. 100 du prix de ses produits, contre-balançant ainsi tout mauvais effet de cette politique du change. Comment le ministre peut-il aider l'industrie extractive? C'est le point qui intéresse cette industrie et aussi, je pense, un grand nombre de Canadiens. Il pourrait d'abord remettre à l'industrie extractive du Canada l'indemnité d'épuisement de 50 p. 100 dont bénéficiaient les mines elles-mêmes et les actionnaires. Pour ce qui est de l'indemnité d'épuisement, je signale qu'une fois extrait du sol, le minerai ne peut être remplacé. Ces réserves de l'industrie minière constituent donc un actif qui se perd constamment. Le ministre pourrait donc s'entendre avec l'Hôtel de la Monnaie pour qu'on y raffine, manutentionne et écoule au prix coûtant les lingots d'or provenant des mines. Ensuite, le ministre pourrait autoriser ces dernières à vendre tous leurs métaux, qu'il s'agisse de métaux communs ou d'or, de façon que leur production totale leur rapporte les prix du marché mondial. Je signale au ministre que malgré l'acte arbitraire qu'il a posé en déclarant le dollar canadien égal à celui des Etats-Unis, les devises canadiennes se trouvent en moins-value à New-York. Hier, le taux s'est établi à 1½ p. 100 et a même atteint 2 p. 100. Le ministre ne permettrait-il pas aux mines de bénéficier de ce taux? Ainsi, elles toucheraient 70c. de plus la tonne, somme insignifiante aux yeux du Gouvernement mais qui compte pour les mines d'or à faible teneur.

Voici une autre proposition: en vue de favoriser dans les régions éloignées la découverte de mines et leur mise en valeur, le ministre devrait les exonérer d'impôt pendant une période dix ans. Par régions éloignées, j'entends celles qui ne sont accessibles que par avion, par les chemins d'exploitation forestière, ou par des voies autres que les chemins de fer. L'exploitation d'une mine dans les régions septentrionales entraîne toujours un grand essor pour l'agriculture et l'industrie forestière et profite au pays. Puisque les prospecteurs ont sondé à fond les territoires en bordure des voies ferrées, les mines, à l'avenir, seront aménagées dans les régions reculées. De vastes superficies seront développées. Par régions reculées, j'entends des endroits tels Yellowknife, Red-Lake, Pickle-Lake, Chibougamà, et le Manitoba septentrional où sont situées les nouvelles mines de nickel. A mon sens, ces nouveaux gisements de nickel dans le nord du Manitoba auront peut-être une importance vitale au Canada dans les années incertaines

que nous réserve l'avenir. A l'heure actuelle, le chemin de fer passe à environ 150 milles de là. A moins que l'Etat ne vienne en aide à ces nouvelles régions, il sera peut-être impossible d'exploiter ces gisements. Une tonne de roc ne constitue aucun élément d'actif pour le Canada à moins qu'on n'extrait le métal quelle recèle.

Puisque j'en suis à ce sujet, j'aimerais signaler au ministre une autre circonstance préjudiciable à ces mines éloignées. L'avion est le seul moyen de transport dans ces nouvelles régions, et tous les honorables députés savent que les voyages sont assujettis à une taxe de 15 p. 100. Pour se rendre à la région de Red Lake, par exemple, le prix du billet aller et retour est de \$40. Puis il y a la taxe de 15 p. 100, soit \$6, que le mineur doit acquitter. S'il parcourait la même distance par chemin de fer, il ne paierait qu'une taxe d'environ 30c. Le ministre devrait supprimer immédiatement cette taxe sur les transports par air dans les régions éloignées où il n'existe aucun autre moyen de locomotion. Cet impôt s'ajoute aux frais que doit acquitter le mineur lorsqu'il s'en va en vacances.

L'effet désastreux de la décision du ministre aura sûrement des répercussions dans l'avenir, car, si l'industrie minière doit survivre, il faut découvrir de nouvelles mines dès aujourd'hui. Le Gouvernement l'a déjà reconnu, comme en fait foi l'extrait suivant des propositions du gouvernement fédéral aux provinces lors de la conférence fédérale-provinciale:

Nos grandes industries d'exportation sont l'agriculture, la sylviculture, l'exploitation minière et, à un moindre degré, les pêcheries. Un programme accéléré d'aménagement de nos ressources pourrait remplacer le revenu ordinaire de ces importantes industries d'exportation si le volume des exportations venait à fléchir. L'aménagement de routes rurales aurait un effet semblable en ce qui concerne l'agriculture, la sylviculture et l'exploitation minière, mais ne serait pas de nature à aider sensiblement les pêcheurs. L'augmentation du revenu des groupes d'exportateurs primaires a un effet favorable sur le reste de notre économie puisqu'elle maintient la consommation et l'activité industrielle à leur niveau normal.

La diminution des dépenses imputables sur le capital des particuliers entraîne la mise à pied d'ouvriers plus ou moins spécialisés et réduit la quantité de matières ouvrables utilisées. Le programme d'aménagement de nos ressources fournirait, directement ou indirectement, le moyen de donner de l'emploi à ces travailleurs...

D'après les chiffres recueillis par le Bureau fédéral de la statistique, la production minière au Canada a atteint, de 1907 à 1944, la valeur fantastique de \$10,005,699,893, somme qui représente les deux tiers de la dette fondée du Dominion.